Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011904-DE

Ville de Plumelec
Conseil municipal
Séance du 19 janvier 2026

DELIBERATION 20260119-04
Rapporteur : M. le Maire
-LOCATION D'UN LOCAL AU POLE MEDICAL POUR UNE DIETETICIENNE NUTRITIONNISTE –EXONERATION DE LOYER-

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe-M. Lamarre -Adjoint-Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, M. Goibier, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, M Prado, M Dubot (arrivée à 18h36 : délibération n°3), Mme Guillouët (arrivée à 18h34 : délibération n°2), Mme Petit-Pierre

Absents ayant donné pouvoir : M Tastard à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel, M Le Vigueloux à M Brunel
Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,
Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Désignation de Mme Catherine Siefridt en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2020, il a reçu délégation du Conseil Municipal pour signer les baux à intervenir.

Un bail va être prochainement signé pour la location d'un local vacant dans le pôle médical existant à compter du 2 février 2026 pour permettre l'installation de Madame Marie Bellec, diététicienne, nutritionniste.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se prononce formellement sur cette exonération du paiement des 3 premiers loyers (charges comprises) en faveur de Mme Bellec, soit les mois de février, mars et avril 2026 afin d'avoir des conditions aussi avantageuses que les communes aux alentours.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011904-DE

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 19* Pouvoirs : 3 * Total : 22* Exprimés : 22
Voix pour : 22* Voix contre : 0* Abstention : 0

ACCEPTE

L'exonération du paiement des 3 premiers loyers (charges comprises) en faveur de Mme Bellec pour les mois de février, mars et avril 2026.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents si attenants.

FAIT ET DELIBERE LE 19 JANVIER 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.